

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

*La Ministre*

*Paris, le*

**29 MARS 2016**

CAB – FM /IT / Pégase D16-006549

Madame, Monsieur,

Par lettre du 17 février 2016, vous avez attiré mon attention sur les pratiques scandaleuses que vous avez rencontrées dans le cadre de la prise en charge de vos soins bucco-dentaires au sein de centres de santé gérés par l'association Dentexia.

Le développement de soins dentaires à des tarifs accessibles est naturellement à promouvoir. Toutefois, cette offre de soins ne peut naturellement pas s'accompagner d'un manquement à la qualité et à la sécurité des patients. Très sensible à cette question, j'ai demandé qu'un plan d'action soit mis en œuvre, sans délai, afin de répondre à cette situation.

Dans cette perspective, mes services ont d'ores et déjà organisé des échanges en lien avec l'ordre des chirurgiens-dentistes et le ministère de la justice, d'une part, et les agences régionales de santé et la caisse nationale d'assurance maladie, d'autre part, afin d'examiner les mesures les mieux adaptées aux circonstances et de définir les conditions dans lesquelles les patients pris en charge par les centres de santé Dentexia pourraient être accompagnés. Un dispositif d'accueil et d'information est organisé au niveau des agences régionales de santé pour permettre l'orientation et la continuité des soins.

Je souhaite qu'une réunion soit organisée prochainement en votre présence au ministère, pour vous présenter le résultat de ces travaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

*Bien à vous,*



Marisol TOURAINE

Le collectif contre DENTEXIA